



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 septembre 2022

Présidence de l'AMF : proposition de nomination de Madame Marie-Anne Barbat-Layani

Le président de la République a proposé, hier, le nom de Madame Marie-Anne Barbat-Layani pour présider l'AMF. Il a saisi l'Assemblée nationale et le Sénat qui devront se prononcer sur cette proposition.

Le président de la République envisage, sur proposition de la Première ministre, de nommer Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI en qualité de présidente de l'Autorité des marchés financiers.

Conformément à l'article 13 de la Constitution, les commissions permanentes compétentes des deux assemblées doivent préalablement être consultées. La Présidente de l'Assemblée nationale et le Président du Sénat ont été saisis de ce projet de nomination.

En savoir plus

👉 Communiqué de presse de l'Élysée publié le 29 septembre 2022

SUR LE MÊME THÈME

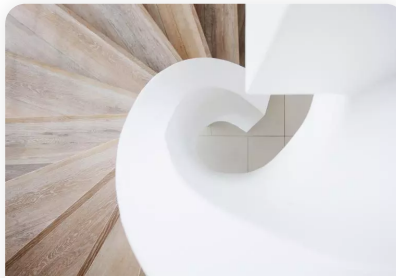


COMMUNIQUÉ AMF

FINANCE DURABLE

15 septembre 2022

Appel à candidatures :
renouvellement des
membres de la
Commission Climat et
Finance Durable
(CCFD)

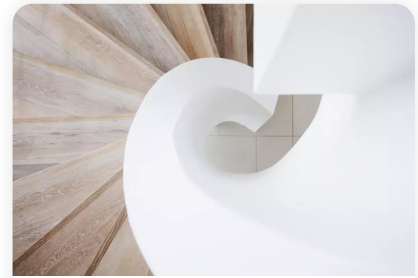


ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

04 août 2022

Le Collège de l'AMF



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

04 août 2022

Notre gouvernance



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02